



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

BILAN DU RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS DES BIENS CULTURELS DE L'ÉTAT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

3 MAI 2021



Le Cheval et le loup, de Jean-Jacques Bachelier (1724-1806), a été déposé en 1872 au musée de Bailleul puis sous-déposé à la Caisse d'Épargne, détruite par les bombardements lors de la Première Guerre mondiale. Non localisée lors du récolement de 1997, l'œuvre avait tout d'abord **fait l'objet d'un classement sans suite**. Après le récolement de 2020, le déposant a estimé qu'en dépit des fortes présomptions de destruction, il n'était pas impossible qu'elle ait pu être évacuée sans que les archives en gardent trace. Le visuel ci-dessus permettant éventuellement de l'identifier, le SMF a donc demandé à la mairie de Bailleul de déposer plainte.

Bilan du récolement des dépôts des biens culturels de l'État dans les Hauts-de-France

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels¹ (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes » à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, à vérifier son marquage, sa conformité à l'inventaire et à le photographier.

La CRDOA élabore des rapports sur l'état du récolement dans les départements français, chez les grands dépositaires (présidence de la République, Premier ministre, Conseil d'État, Cour des comptes, ministères...) ainsi qu'à l'étranger.

La région Hauts-de-France est la sixième région après la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne pour laquelle tous les rapports départementaux ont été publiés sur le site du ministère de la culture. Ces rapports permettent de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, et surtout de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte.

Il est souvent difficile de mener à bien l'ensemble des missions de récolement dans un département, dans la mesure où les œuvres sont généralement dispersées en une multitude de lieux : musées, préfectures, mairies, hôpitaux, tribunaux, mais également lieux d'enseignement, de culte.

9 350 des 17 157 biens déposés dans la région ont été récolés, soit 54,50 %, taux relativement éloigné du taux moyen de récolement des 68 départements² dont le rapport est publié (74,36 %). Pour atteindre les 100 % de récolement dans cette région, la Manufacture de Sèvres doit encore récoler une partie de ses dépôts. Ces récolements étaient prévus en 2020, sous réserve d'un contexte sanitaire favorable, pour l'Aisne et le Pas-de-Calais, mais n'ont pas encore été effectués.

Il faut souligner que le récolement est plus ou moins récent selon les déposants, et que si les derniers récolements du Centre national des arts plastiques (CNAP), du Centre des musées nationaux (CMN), du Service des musées de France (SMF) pour compte des musées nationaux, du musée de l'air et de l'espace et le musée national de la marine ont été effectués entre 2010 et 2020, certains départements (Pas-de-Calais et Aisne notamment) n'ont pas été

¹ Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques

² [Rapports départementaux de la CRDOA](#)

récolés depuis 1998 et 1999 par le Mobilier national, alors même que ce déposant est soumis à un rythme quinquennal de récolement. De la même façon, les musées nationaux n'ont pas récolé leurs dépôts dans le Pas-de-Calais depuis 1997 alors qu'ils sont soumis à un délai légal de récolement de 10 ans.

2 816 biens déposés dans la région Hauts-de-France sont recherchés (en tenant compte des biens retrouvés après les opérations de récolement). Cela représente un taux de disparition de 30,12 % des 9 350 biens récolés dans cette région. Ce taux est significativement supérieur à la moyenne des rapports départementaux (16,43 %) publiés sur le site du ministère de la culture.

Les raisons de ces disparitions sont diverses. Certaines œuvres ont été volées, comme ce fut probablement le cas d'un fragment de bas-relief datant du XIV^e siècle (INV PE 507) déposé en 1959 au musée des beaux-arts d'Arras (Pas-de-Calais) par le musée des arts décoratifs ; la majorité des objets recherchés à Arras sont liés à un vol de 1983 qui a fait l'objet d'une circulaire (n°76-86) de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC).

D'autres œuvres ont été égarées mais ont été retrouvées après le récolement. Par exemple, un tableau d'Auguste-Joseph Truphème intitulé *Le dimanche des rameaux* (FNAC PFH 547) déposé en 1871 au musée Jeanne d'Aboville de La Fère (Aisne) a été retrouvé en 2004 par le dépositaire. Lors du récolement, l'accès au musée avait été refusé au CNAP sous prétexte que le musée ne détenait aucune œuvre de l'État. Au total, en région Hauts-de-France, 69 biens ont été retrouvés depuis les derniers récolements.

Enfin, certains biens sont difficiles à localiser parce qu'ils ont fait l'objet d'un sous-dépôt : alors même que les dépositaires ne sont pas autorisés à déplacer un bien sans l'accord du déposant concerné, il arrive qu'ils placent un bien en sous-dépôt dans d'autres institutions. Par exemple, deux biens déposés à la mairie d'Amiens (Somme) et inscrits sur les inventaires du CNAP ont été localisés au musée de Picardie d'Amiens.

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte, soit encore d'un titre de perception. Plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

A contrario, la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une dispa-

rition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Dans les Hauts-de-France, ce sont 59 plaintes qui ont été déposées, et 50 qui doivent encore l'être pour les dépositaires concernés, autant de chances supplémentaires de retrouver les biens recherchés.

Par ailleurs, aucun titre de perception n'a été demandé par les déposants pour la région Hauts-de-France.

Rapports départementaux :

[Rapport du département de l'Aisne](#)

[Rapport du département du Pas-de-Calais](#)

[Rapport du département du Nord](#)

[Rapport du département de l'Oise](#)

[Rapport du département de la Somme](#)

Biens récolés, recherchés et plaintes par déposant et par département

	CMN			CNAP			Manufacture de Sèvres		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Aisne	1	0	0	296	141	4	0	0	0
Nord	0	0	0	1599	382	20	8	0	0
Oise	4	0	0	226	82	3	0	0	0
Pas-de-Calais	0	0	0	400	195	19	0	0	0
Somme	0	0	0	375	98	8	0	0	0
Total	5	0	0	2896	898	54	8	0	0

	Mobilier national			Musées sous tutelle du ministère des armées			Musées nationaux sous tutelle du service des musées de France		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Aisne	3	2	0	0	0	0	442	266	0
Nord	24	10	0	14	1	1	1717	580	9
Oise	27	0	0	614	21	0	1614	224	27
Pas-de-Calais	64	0	0	0	0	0	1062	402	4
Somme	0	0	0	0	0	0	860	481	14
Total	118	12	0	628	22	1	5695	1953	54

Source : déposants

État des récolements des Hauts-de-France par déposant

Déposants	Biens déposés	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés
CMN	19	5	5	0
CNAP	3164	2896	1998	898
Manufacture de Sèvres	7227	8	8	0
Mobilier national	422	118	106	12
Musées Ministère des armées	628	628	606	22
Musées SMF	5697	5695	3742	1953
TOTAL	17157	9350	6465	2885

Source : déposants

Résultats des récolements des Hauts-de-France par déposant

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés après récolement	Classements	Demandes de plaintes	Radiations	Suites à déterminer
CNAP	898	61	584	54	0	199
Mobilier national	12	0	12	0	0	0
Musées ministère des armées	22	0	21	1	0	0
Musées SMF	1953	8	1393	54	5	493
TOTAL	2885	69	2010	109	5	692

Source : déposants

Taux de récolement par déposant

Déposants	Taux de récolement
CMN	26,32 %
CNAP	91,53 %
Manufacture de Sèvres	0,11 %
Mobilier national	27,96 %
Musées ministère des armées	100,00 %
Musées SMF	99,96 %
TOTAL	54,50 %

Taux de disparition par déposant

Déposants	Taux de disparition
CMN	0,00 %
CNAP	28,90 %
Manufacture de Sèvres	0,00 %
Mobilier national	10,17 %
Musées ministère des armées	3,50 %
Musées SMF	34,15 %
TOTAL	30,12 %

Bilan des plaintes

Déposants	Demandes de plaintes	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
CNAP	54	38	16
Musées ministère des armées	1	1	0
Musées SMF	54	20	34
TOTAL	109	59	50